



Commune de **LESCHES**
Département de Seine et Marne
Arrondissement de Torcy
Canton de Lagny-sur-Marne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 septembre 2026

N°2026/65

Convocation du 31 août 2026

Affichage du 31 août 2026

Objet : Mise en place du Groupe de Suivi Individuel ou Nominatif (G.S.I – G.S.N)

L'an deux mille vingt-six, le mardi 8 septembre 2026 à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lesches proclamés par le bureau électoral à la suite du scrutin du 15 Mars 2026, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la Mairie, en séance publique, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, sous la présidence de **M. Nicolas LECLERE, Maire**, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales. Étaient présents MM les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers en exercice : 15	Conseillers Présents : 10	Pouvoir : 3	Conseillers Votants : 13
------------------------------	---------------------------	-------------	--------------------------

Étaient présents : M. LECLERE Nicolas, Mme GIBERT Christine, M. KOLOPP Alain, M. THIBAUT Jean-François, Mme COQUELLE Valérie, M. COGNON Serge, Mme VAN VLAENDEREN Sophie, Mme MARTIN Héloïse, M. GOURAUD Tristan, Mme DIGUET Géraldine, M. VALLEE Simon.

Ont donné pouvoir : 3 (CAVALLO Emma donne pouvoir à MARTIN Héloïse, DEFRESNE Dominique donne pouvoir à VALLEE Simon et DIGUET Géraldine donne pouvoir à COGNON Serge).

Absente Excusée : 0

Formant la majorité des membres en exercice.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Conformément à l'article L 2541-6 du Code général des collectivités territoriales, M. KOLOPP Alain, a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le projet de service « Prévention, sécurité et tranquillité publiques » a été présenté et adopté à l'unanimité lors du conseil municipal du 6 juillet 2023.

Pour rappel, il se veut être le document de référence, permettant d'analyser les besoins, d'identifier les acteurs et partenaires institutionnels, définir les enjeux et objectifs, et décliner les actions et dispositifs à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations politiques de l'équipe municipale.

Le Groupe de Suivi Individuel ou Nominatif (G.S.I. - G.S.N.) s'inscrit dans le cadre de la stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance établie par les membres du Conseil Intercommunal de Sécurité, de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (C.I.S.P.D.R.) de Marne et Gondoire.

Il est un dispositif complémentaire, venant à l'appui des outils de prévention précédemment adoptés, dans le cadre du protocole de renforcement de la justice de proximité, en partenariat avec le parquet du Tribunal Judiciaire de Meaux :

- Le Rappel à l'Ordre (RAO) ;
- La Transaction Municipale et le classement sous condition de réparation du préjudice subi par la commune, ou d'un travail non rémunéré au profit de la commune ;
- Le Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles (CDDF).

Le Groupe de Suivi Individuel ou Nominatif a pour objectifs de :

- Favoriser et promouvoir, dans le cadre d'une charte de déontologie, l'échange d'informations confidentielles (situations personnelles, familiales, sociales...),
- Identifier des individus, mineurs et jeunes majeurs, susceptibles de basculer vers la délinquance,
- Rechercher la ou les mesures alternatives aux poursuites judiciaires, d'accompagnement individualisé,
- Coordonner l'action des services compétents chargés du suivi,
- Eviter une dérive de comportement pouvant constituer un risque sérieux pour l'intéressé lui-même, pour autrui et des troubles à l'ordre public.

Le Groupe de Suivi Individuel ou Nominatif se réunit sous la supervision du Procureur de la République, avec la participation :

- Du maire, ou son représentant,
- Du chef de la circonscription d'agglomération de la Police Nationale de Noisiel (Hôtel de Police de Torcy),
- De la direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse,
- De la direction du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation,
- De la direction de la Maison Départementale des Solidarités de Noisiel.

D'autres personnalités qualifiées peuvent être sollicitées pour apporter leurs contributions à la compréhension d'une situation :

- Les principaux des collèges de la circonscription,
- Les proviseurs des lycées de la circonscription,
- L'inspection de l'Education Nationale de la circonscription de Torcy,
- Les bailleurs sociaux du territoire,
- La direction de l'association de prévention spécialisée (La Brèche),
- Le coordonnateur CISPDR de Marne et Gondoire,
- Le responsable du service Politique de la Ville – Sécurité – Prévention de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire,
- Le référent local du GSI – GSN.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en place du Groupe de Suivi Individuel ou Nominatif (G.S.I – G.S.N)

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Le Maire, Nicolas LECLERE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois, à compter de la date de notification.